

INTER-ACTION

Bulletin pour les partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie

Typhon aux Philippines

UN INTERVENANT DU QUÉBEC EN MISSION HUMANITAIRE

La caserne de Lucyreine

Du théâtre pour
sensibiliser les jeunes



Profession : pompier

Une première étude
sur la réalité du métier

DOSSIER SPÉCIAL

Politique québécoise de
sécurité civile 2014-2024

SOMMAIRE

ÉTÉ 2014

MOT DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ	3
PRÉVENTION	
Projet pilote dans les communautés autochtones	
Élaboration d'un programme de prévention en sécurité incendie	4
<i>La caserne de Lucyreine</i>	
Du théâtre pour sensibiliser les jeunes	5
CHIFFRES À L'APPUI	
La sécurité incendie au Québec en 2012	
Un rapport qui inclut les autres services de secours	6
Incendie dans des bâtiments agricoles entre 2010-2012	
Des dommages de plus de 143 millions de dollars	7
RÉTABLISSEMENT	
Victimes de catastrophes naturelles	
L'expertise du Québec en renfort	8
Gestion du matériel d'urgence	
Entente avec la Croix-Rouge	9
AGENDA	9
INTERVENTION	
Le RENIR assure l'interopérabilité des communications	10
Transport des matières dangereuses	
Un risque pour les systèmes essentiels	11
DOSSIER SPÉCIAL : POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024	12
SUR LE TERRAIN	
Typhon aux Philippines	
Un intervenant du Québec en mission humanitaire	20
Intervention d'urgence hors route	
Une simulation sur la Côte-de-Beaupré	23
RECHERCHE	
Conseil national de recherches Canada	
Survol des installations de recherche en protection incendie	24
Profession : pompier	
Une première étude sur la réalité du métier	25
AIDE FINANCIÈRE	
Évaluation de dommages et de responsabilité civile, un travail méconnu	27
EN VRAC	28

MOT DE LA RÉDACTION

LE BULLETIN INTER-ACTION FAIT PEAU NEUVE, JUSTE À TEMPS POUR L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ!

Nous sommes fiers de vous présenter notre nouvelle grille graphique qui a été complètement revue pour ce tout premier numéro de 2014 : plus conviviale, épurée, logo rajeuni, consultation facilitée, couleurs dynamiques, mise en valeur des photos. Nous espérons que cette nouvelle mouture vous plaira.

Bonne lecture !

VOUS CHANGEZ D'ADRESSE ?

Il est très **important** de nous faire part de tout changement d'adresse si vous désirez recevoir par la poste le bulletin INTER-ACTION publié par la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Envoyez-nous vos coordonnées postales à inter-action@msp.gouv.qc.ca

NOUVEL ABONNEMENT

Toute demande pour un nouvel abonnement doit être transmise à inter-action@msp.gouv.qc.ca. Faites-nous parvenir vos coordonnées postales.

Nous nous ferons un plaisir de mettre à jour notre liste d'abonnés.

Merci de votre intérêt,

L'équipe de rédaction

MOT DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ



MSP

Comme nous vous l'avons annoncé lors du dernier Colloque sur la sécurité civile et incendie, le gouvernement du Québec a adopté la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. Une étape importante a ainsi été franchie pour orienter les actions de la société québécoise en vue qu'elle devienne plus résiliente aux catastrophes naturelles

et anthropiques. Ce sont donc tous les acteurs qui sont invités à s'investir dans ce projet collectif en privilégiant la concertation et la cohérence des actions visant à mieux connaître les risques, à accroître le partage de l'information et le développement des compétences, à recourir en priorité à la prévention et à renforcer notre capacité de réponse aux catastrophes.

Pour guider les acteurs dans leurs actions, le ministère de la Sécurité publique coordonnera, cette année, le travail de l'Organisation de la sécurité civile du Québec dans la réalisation d'un plan national des actions pour atteindre d'ici 2024 les objectifs fixés par la politique.

Ce plan d'action interpellera particulièrement les organisations gouvernementales, les municipalités et, sur une base volontaire, les organisations et les entreprises de la société civile. S'ensuivra, espère-t-on, une plus grande sensibilisation des citoyens à l'importance de s'intéresser aux risques et de se préparer à faire face adéquatement aux sinistres. Voilà ce qui est très prometteur pour le développement d'une véritable culture de sécurité civile.

À nous tous de poursuivre nos efforts pour mener à bien la mise en œuvre de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 afin de rendre le Québec moins vulnérable et mieux préparé aux catastrophes.

Je vous souhaite un très bel été.

Guy Laroche

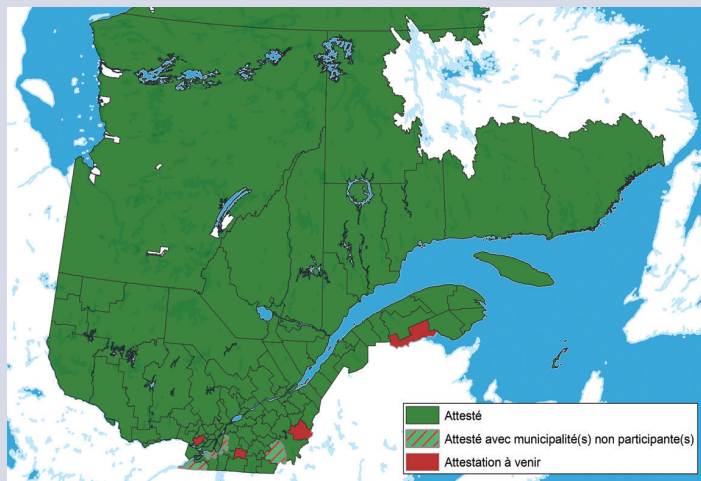
Sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

INFO-SCHÉMA

Le 20 février 2014

UN NOUVEAU SCHÉMA RÉVISÉ ATTESTÉ

Trente-quatre autorités régionales ont procédé à l'exercice de révision de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Le 20 février 2014, une autorité régionale a reçu du ministre l'attestation de conformité de son schéma révisé, ce qui porte à cinq le nombre de schémas révisés attestés.



MSP

SCHÉMAS RÉVISÉS ATTESTÉS

Autorité régionale	Date d'attestation
MRC de L'Islet	20 février 2014
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	12 décembre 2013
Ville de Gatineau	12 décembre 2013
MRC de La Matapédia	12 décembre 2013
Ville de Québec	17 avril 2012

INFORMATION

Liste complète des schémas attestés
Ministère de la Sécurité publique
www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet Sécurité incendie,
rubrique Services de sécurité incendie, cliquez sur
Schémas de couverture de risques, puis sur Portrait des risques

Projet pilote dans les communautés autochtones

PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

Un projet pilote visant à sensibiliser 42 communautés des Premières Nations sur la prévention des incendies verra le jour à Wendake, dans la région de Québec. Le Bureau de prévention-incendie des Premières Nations veut ainsi assurer le développement et l'éducation des membres des communautés autochtones du Québec par une formation adaptée à leurs réalités.

M. Sébastien Vollant, technicien en prévention des incendies, est l'initiateur de ce projet. «La mise en place d'une structure organisationnelle en prévention des incendies permettrait d'uniformiser les méthodes d'inspection et d'éducation du public sur tout le territoire autochtone. C'est pourquoi j'ai soumis une proposition à l'Association des pompiers des Premières Nations pour coordonner les efforts en prévention incendie au sein des différentes communautés du Québec», précise-t-il.

Facteurs de risque

Selon M. Vollant, il existe plusieurs facteurs de risque qui diffèrent de ceux répertoriés dans les municipalités du Québec :

- Grosseur des ménages et surpeuplement des maisons
- Absence de programme d'éducation sur les mesures de sécurité dans les foyers et habitations communautaires
- État général des logements
- Absence de programme d'inspection annuelle des installations en sécurité incendie
- Ressources peu accessibles pour les aînés
- Culture et modes de vie différents d'une communauté à l'autre

Pour répondre aux besoins, M. Vollant estime qu'il est nécessaire d'élaborer un programme de prévention des incendies destiné aux dirigeants des communautés autochtones et de les accompagner dans le processus d'implantation. «Ce serait une première étape pour atteindre l'objectif qui est de réduire le nombre d'incendies, de pertes humaines et matérielles ainsi que de diminuer les dommages à l'environnement». C'est à la suite de son stage dans la communauté de Pessamit dans la région de Baie-Comeau, en 2011, que l'idée a germé.

Projet pilote

Quatre communautés autochtones, encore à déterminer, seront ciblées pour la première année du projet. Deux types de plans seront proposés. Le plan TPI offre un programme complet en prévention des incendies, allant des mesures de prévention des incendies à la catégorisation des risques (faible, moyen, élevé, très élevé), incluant les inspections. Le plan *Coaching* propose en plus la supervision, par le technicien en prévention des incendies du Bureau de prévention, de l'implantation du programme de prévention des incendies par les services locaux et le responsable du service de sécurité incendie de la communauté. Cette deuxième option prévoit une collaboration d'un an selon un calendrier établi avec le service de sécurité incendie. «Le service de sécurité incendie de la communauté pourra ainsi acquérir plus d'autonomie», croit M. Vollant.

Aide financière

Afin de concrétiser son projet, M. Vollant a bénéficié d'une subvention du Secrétariat aux affaires autochtones du Canada de 15 000\$ par l'entremise du Fonds Initiatives Autochtones II, et d'un prêt garanti de 21 750\$. «J'ai pu acquérir un véhicule de prévention identifié aux couleurs du Bureau de prévention-incendie des Premières Nations. J'ai aussi reçu une subvention de 6 000\$ du Centre local de développement de Québec en vertu du programme Jeunes Promoteurs», ajoute-t-il.



Bureau de prévention-incendie des Premières Nations

Projets

«Je mise beaucoup sur le programme d'éducation du public pour attirer les plus jeunes. C'est pour cette raison que j'ai confié aux Éditions Petite mine la conception et la réalisation du personnage de la mascotte et de cahiers thématiques éducatifs destinés à cette clientèle», explique M. Vollant.

«La prévention des incendies est encore un domaine inconnu dans la grande majorité des communautés des Premières Nations du Québec et du Canada. L'implantation d'un programme de prévention des incendies est un premier pas vers l'amélioration de la sécurité dans ces communautés», estime Sébastien Vollant.

INFORMATION

M. Sébastien Vollant
Bureau de prévention-incendie
des Premières Nations
418 999-8363
sebastien.vollant@pipn.ca



Bureau de prévention-incendie des Premières Nations

La caserne de Lucyreine

DU THÉÂTRE POUR SENSIBILISER LES JEUNES

Présentée pour la première fois en mai 2007, la pièce de théâtre *La caserne de Lucyreine roule toujours sa bosse*, notamment à Laval et à Gatineau. En effet, le Service de sécurité incendie de Laval et le Service de sécurité incendie de Gatineau ont signé conjointement en 2008 un contrat de licence pour présenter publiquement la pièce.

Outil de sensibilisation auprès des jeunes des 2^e et 3^e cycles du primaire, *La caserne de Lucyreine* a été produite par la firme Solaris Productions, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Service de la sécurité incendie de Lévis.



Lucyreine s'adresse à son jeune auditoire à Laval.

Vincent Girard

Laval

« Dans le cadre du schéma de couverture de risques attesté en 2006, le Service de sécurité incendie de Laval devait élaborer un programme de prévention destiné aux élèves de 5^e année des écoles primaires de Laval. *La caserne de Lucyreine* nous apparaissait alors comme un outil efficace de sensibilisation auprès des jeunes », rappelle la chef de prévention à la Division prévention du Service de sécurité incendie de Laval, M^{me} Chantal Bibeau.

Un programme de sensibilisation auprès de la clientèle scolaire a donc vu le jour en 2010. « Grâce à la collaboration du personnel enseignant, nous pouvons ainsi promouvoir la prévention incendie auprès de cette clientèle et lui prodiguer des conseils sur les comportements sécuritaires à adopter », constate la chef de prévention. Ce programme de prévention rejoint en effet les compétences transversales prévues dans le programme de formation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. « Nous invitons les élèves de 5^e année des commissions scolaires francophone et anglophone de Laval à venir assister gratuitement à la pièce de théâtre », explique M^{me} Bibeau. « Nous offrons le transport aller-retour aux écoles participantes ». La pièce est préparée et présentée par des élèves en arts dramatiques du premier cycle du secondaire. Depuis avril 2014, la pièce est présentée aussi en anglais. « C'est pour rejoindre le plus grand nombre de jeunes et surtout pour favoriser la compréhension des messages ».

D'autres outils de communication sont fournis lors de cette sortie scolaire pour renforcer le message de prévention. « Après la représentation, nous diffusons par exemple le vidéoclip du jeune Justin, enfant incendiaire qui a subi des conséquences tragiques à la suite de ses gestes. Et avant de quitter la salle de théâtre, les enfants visitent l'exposition aménagée sur place où sont montrés une partie de l'équipement lié à l'incendie et des objets récupérés lors d'enquêtes », conclut Chantal Bibeau.

Gatineau

« Le Service de sécurité incendie de Gatineau priorise le recours à des approches et à des mesures préventives pour assurer la protection des citoyens », affirme le chef inspecteur enquêteur par intérim, M. Éric Lajeunesse. « Dans le but de diversifier l'offre de service aux citoyens, nous avons trouvé intéressant de présenter une pièce de théâtre ».

La caserne de Lucyreine fait partie du programme de sensibilisation des jeunes de 6 à 12 ans. La pièce favorise l'interaction des acteurs et du public afin d'amener les jeunes à réfléchir sur les comportements sécuritaires à adopter pour prévenir les dangers d'incendie. « Nous profitons de l'occasion pour diffuser aux parents un vidéo de sensibilisation sur les dangers des feux de cuisson relatant l'expérience douloureuse d'une victime », précise M. Lajeunesse. Pour compléter l'activité de prévention, tous sont invités à échanger avec les pompiers et les préventionnistes au stand d'information.

En 2012, le Service de sécurité incendie de Gatineau s'est associé au Service de sécurité incendie de L'Ange-Gardien pour joindre le plus de jeunes possible. À l'affiche dans trois grandes salles de spectacle, la pièce a été vue par plus de 2 500 personnes lors des sept représentations qui ont eu lieu en 2012. « La pièce sera présentée aux trois ans dans le but de diversifier nos activités annuelles pour ce groupe d'âge. De plus, ça permettra à une nouvelle troupe de théâtre de vivre l'expérience », souligne M. Lajeunesse. Grâce à la collaboration des trois commissions scolaires du territoire, deux professeurs bénévoles ont accepté de réaliser la mise en scène. Des élèves des écoles secondaires forment les deux troupes, accompagnées d'un préventionniste du service de sécurité incendie, qui présentent en alternance la pièce.

« En adoptant un cycle de représentations aux trois ans, la pièce devrait ainsi vivre plus longtemps », estime M. Lajeunesse.



La fée Lucyreine, accompagnée de Gérard le préventionniste, raconte les mésaventures de ses deux amis, Alex Tincteur et Alain Cendie.

SSI Gatineau

INFORMATION

M^{me} Chantal Bibeau
Département de prévention des incendies de Laval
450 978-6888, poste 2163
chantal.bibeau@ville.laval.qc.ca

M. Éric Lajeunesse
Service de sécurité incendie de Gatineau
Chef inspecteur enquêteur par intérim
819 243-2345, poste 7750
lajeunesse.eric@gatineau.ca

La sécurité incendie au Québec en 2012

UN RAPPORT QUI INCLUT LES AUTRES SERVICES DE SECOURS

Le ministère de la Sécurité publique a publié récemment La sécurité incendie au Québec – Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012.

Cette nouvelle parution propose un rapport des activités réalisées par les services de sécurité incendie et par le ministère au cours de 2012. Elle présente aussi les statistiques annuelles sur les incendies déclarés en 2012 par les 704 services de sécurité incendie recensés au Québec.

Des pompiers aux premières loges

Afin de répondre aux attentes exprimées lors du Forum sur la sécurité incendie tenu en juin 2012, le rapport du ministère contient des données sur les services de secours autres que l'incendie. Ces nouvelles données, bien qu'exploratoires pour le moment, démontrent la diversité des actions accomplies par les pompiers telles que :

- Recherche et sauvetage sur glace, en eau libre, en hauteur ou en espace clos
- Matières dangereuses
- Recherche en milieu isolé
- Assistance aux ambulanciers et interventions de secours dans des sentiers hors route
- Désincarcération

Leffectif

Les services de sécurité incendie emploient 23 927 personnes, dont 687 préventionnistes. Un poste de préventionniste sur cinq est occupé par une femme (19,5%).

Des appels pour des interventions de plus en plus variées

En 2012, les centres d'urgence 9-1-1 ont retransmis 2,45 millions d'appels afin de favoriser l'arrivée rapide des secours. Les pompiers ont répondu à plus de 200 000 appels et ont accompli les activités suivantes :

- Lutte contre l'incendie
- Désincarcération
- Sauvetage et secours spécialisés
- Premier répondant
- Vérification électrique, déversement de matières dangereuses, etc.

D'AUTRES CHIFFRES TIRÉS DU RAPPORT

Au cours de 2012, à 35 occasions, le gouvernement du Québec a mis en œuvre un programme d'aide financière pour soutenir le retour à une situation normale.

Le ministère a ainsi versé plus de 54 millions de dollars à des citoyens, entreprises et organismes situés dans 238 municipalités affectées par un sinistre.

Le bilan de l'incendie en 2012

Voici les principaux faits saillants :

Pour tous les incendies

- Les services de sécurité incendie ont déclaré 18 560 incendies.
- Le taux d'incendie est de 0,9 incendie par 1 000 habitants.
- Lorsqu'elle est connue, la cause probable la plus fréquente d'un incendie est la défaillance ou la défectuosité mécanique ou électrique.
- Les incendies surviennent surtout entre 15 h et 20 h.
- Un avertisseur de fumée était présent dans 59% des bâtiments incendiés.
- En 2011, le taux de mortalité est de 0,43 par 100 000 personnes.
- Les pertes matérielles, en dollars constants, sont de 58 \$ par personne.
- Entre 15% et 20% des incendies de bâtiments sont des feux de cheminée.
- Sept bâtiments incendiés sur dix sont résidentiels.

Pour les bâtiments résidentiels

- 27% des incendies de bâtiments résidentiels débutent dans la cuisine.
- L'erreur humaine est la cause probable du quart des incendies de bâtiments résidentiels ayant entraîné des pertes matérielles.

Les incendies de cuisine, de résidences pour personnes âgées et les incendies dont les articles pour fumeurs et les objets à flamme nue sont la source de chaleur viennent compléter le bilan.

Les pompiers au fil du temps

Le rapport d'activité témoigne aussi de l'évolution des services de pompiers en relatant, depuis le début de la colonie, certains grands moments de l'histoire des combattants québécois du feu. Ce rappel historique constitue l'occasion de souligner le 150^e anniversaire du Service de sécurité incendie de Montréal créé en 1863.

Rappelons en terminant que ce rapport est abondamment illustré de magnifiques photos provenant de la 2^e édition du concours « Pompiers en action ».

Lauréats de la 2^e édition du concours « Pompiers en action »

- M^{me} Annie Marmen (Québec)
- M^{me} Annie Savard (Saint-Félicien)
- M. Benoît Beauregard (Mont-Laurier)
- M. Christian Dignard (Saint-Stanislas-de-Kostka)
- M. Claude Robillard (Vaudreuil-Soulanges)
- M. François Arel (Victoriaville)
- M. Gilles Daoust (Les Cèdres)
- M. Jean Lacroix (Sainte-Adèle)
- M. Jean-Simon Hubert (Trois-Rivières)
- M. Julien Chamberland (Sherbrooke)
- M. Marc Lavergne (Saint-Mathieu-du-Parc)
- M. Sébastien Lalonde (Outaouais)

INFORMATION

M^{me} Sylvie Mathurin, chef de service
Service des statistiques
418 646-6777, poste 40013
sylvie.mathurin@mssp.gouv.qc.ca

La sécurité incendie au Québec – Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012
www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet Sécurité incendie, rubrique Publications et statistiques

Incendies dans des bâtiments agricoles entre 2010-2012

DES DOMMAGES DE PLUS DE 143 MILLIONS DE DOLLARS

Parmi les quelque 7 000 incendies de bâtiments déclarés annuellement par les municipalités au ministère de la Sécurité publique, environ 200 frappent des bâtiments dont l'usage est voué à l'agriculture.

Ces incendies surviennent surtout dans les régions où les immobilisations en agriculture sont élevées. Ainsi, ils sont surtout répertoriés dans les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches.

Des pertes importantes

Entre 2010 et 2012, l'estimation des pertes matérielles déclarées en milieu agricole atteint 143,73 millions de dollars, soit 10,6% des pertes déclarées pour l'ensemble des incendies de bâtiments. La proportion des pertes est plus élevée dans les régions du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches et de la Montérégie. C'est dans ces régions que les immobilisations en agriculture sont les plus élevées et où surviennent le plus d'incendies dans les bâtiments agricoles.

Incendies de bâtiments dont l'usage est voué à l'agriculture au Québec

2010		2011		2012	
196	2,6%	206	2,8%	180	2,5%

Proportion des incendies déclarés touchant des bâtiments dont l'usage est lié à l'agriculture

	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)	Immobilisations en agriculture (%)
Abitibi-Témiscamingue	2,5	2,9	1,1	3,0
Bas-Saint-Laurent	6,1	10,3	5,7	7,0
Capitale-Nationale	2,0	3,4	3,4	3,0
Centre-du-Québec	17,3	15,7	12,6	13,0
Chaudière-Appalaches	11,8	14,2	14,9	17,0
Côte-Nord	1,0	1,5	0,6	n.s.
Estrie	4,6	6,4	8,6	7,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0	2,0	1,1	1,0
Lanaudière	11,8	5,9	9,2	6,0

Cause probable des incendies de bâtiments

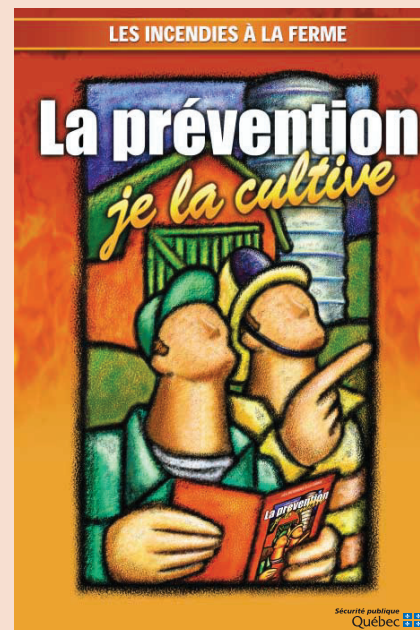
	2010 (%)	2011 (%)	2012 (%)
Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique	25,2	25,9	25,7
Erreur humaine	14,4	16,1	15,8
Cause indéterminée	15,6	13,7	13,6
Dossier transmis pour enquête (décès, incendie suspect ou volontaire)	14,4	11,7	12,3

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean constitue toutefois une exception. Alors que la région abrite 4% des immobilisations en agriculture au Québec, 26,7% des pertes matérielles enregistrées entre 2010 et 2012 y sont attribuées, en raison notamment de deux incendies majeurs survenus sur son territoire :

- l'incendie de la Fromagerie Boivin survenu à Saguenay le 6 décembre 2011
- l'incendie de la Ferme laitière Amicale survenu à Hébertville le 16 janvier 2012

Défectuosité mécanique ou électrique souvent en cause

Une défaillance ou une défektivité mécanique ou électrique est la cause probable de 30% des incendies de bâtiments agricoles déclarés par les municipalités entre 2010 et 2012. Durant la même période, la cause de l'incendie est indéterminée dans plus de 25% des cas. Finalement, 10% des dossiers ont été transmis aux services policiers pour la tenue d'une enquête en raison d'un décès ou de la découverte d'éléments suspects.



ATELIERS « LA PRÉVENTION, JE LA CULTIVE »

Une trousse d'animation est accessible pour organiser des ateliers « La prévention, je la cultive » auprès des producteurs agricoles de votre région.

Pour animer ces ateliers, les pompiers ou les préventionnistes ont ainsi à leur disposition un cahier de l'animateur qui contient tous les renseignements utiles pour la préparation des ateliers. Un cédérom, incluant une présentation assistée par ordinateur, et la Brochure d'information sur les risques d'incendie d'origine électrique complètent la trousse d'animation.

Les ateliers abordent entre autres les principaux risques d'incendie dus à l'électricité, les mesures de correction à apporter et les comportements sécuritaires à adopter.

INFORMATION

M^{me} Line Lapointe
418 646-6777, poste 40081
line.lapointe@msp.gouv.qc.ca

La prévention, je la cultive
www.securitepublique.gouv.qc.ca,
onglet Sécurité incendie, rubrique Services de sécurité incendie, cliquez sur Matériel de prévention, puis sur Activités et matériel de prévention

INFORMATION

La sécurité incendie au Québec - Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012
www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet Sécurité incendie, rubrique Publications et statistiques, cliquez sur Pour les services de sécurité incendie

Victimes de catastrophes naturelles

L'EXPERTISE DU QUÉBEC EN RENFORT



Habitation installée à Genève lors de la Journée mondiale de l'habitat.

SHQ

Les victimes de catastrophes naturelles peuvent se loger rapidement et de façon durable grâce à l'expertise québécoise.

En effet, la Société d'habitation du Québec (SHQ), en collaboration avec le Bureau de promotion des produits du bois, Ressources naturelles Canada et sept entreprises québécoises du secteur de la préfabrication, a conçu un système de construction et trois solutions d'habitation afin de reloger les personnes déplacées à la suite d'une catastrophe naturelle. Une de ces solutions a été exposée lors de la Journée mondiale de l'habitat tenue en 2013 au Palais des Nations, à Genève.

«Une présentation du concept et des rencontres individuelles avec plusieurs organisations d'aide internationale ont permis de tisser des liens avec un grand nombre de partenaires éventuels et d'acquérir une notoriété internationale en tant que fournisseurs d'habitations pour les populations déplacées», constate le président-directeur général du Bureau de promotion des produits du bois, M. Sylvain Labbé.

Depuis janvier 2012, la SHQ et ses partenaires participent à un projet de conception d'habitations visant à répondre aux besoins des personnes déplacées. «Les solutions retenues devaient être flexibles afin de s'adapter à différentes cultures, aux différentes conditions du sol et à différents contextes humanitaires», souligne le conseiller en affaires internationales à la SHQ, M. Guillaume Jobin. Le système en bois présente plusieurs avantages dont la flexibilité, la facilité de montage et de démontage, la résistance aux vents extrêmes et aux tremblements de terre, la durabilité et des coûts abordables.

Rappelons que, entre 2008 et 2012, plus de 143 millions de personnes dans le monde ont dû être déplacées à la suite de catastrophes naturelles. Ces personnes, qui ont souvent tout perdu à la suite d'ouragans, d'inondations ou de tremblements de terre, doivent trouver dans un délai très court un toit temporaire en attendant la reconstruction de leur ville ou de leur village. Le

processus s'échelonnant souvent sur plusieurs années, la solution transitoire devient souvent permanente. C'est pourquoi il est important de leur offrir une solution d'habitation pour se loger rapidement et de façon durable.

INFORMATION

M. Guillaume Jobin
Société d'habitation du Québec
418 643-4035, poste 1406
guillaume.jobin@shq.gouv.qc.ca

Victimes de catastrophes naturelles :
l'expertise du Québec en renfort
www.habitation.gouv.qc.ca
Magazine Web de la SHQ
Espace Habitat
<http://espacehabitat.gouv.qc.ca/expertise/victimes-catastrophes-naturelles-lexpertise-du-quebec-en-renfort/>

DES BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS POUR LES VICTIMES AUX PHILIPPINES

La Société d'habitation du Québec est venue en aide à la population touchée par le passage du typhon Haiyan, qui a frappé les côtes des Philippines le 8 novembre 2013.

Une trentaine de bâtiments préfabriqués ont été acheminés pour de l'hébergement ou des centres de services, grâce à une aide financière consentie par la SHQ et la contribution de l'industrie québécoise du bois.

Gestion du matériel d'urgence

ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Le ministère de la Sécurité publique et la Croix-Rouge ont actualisé, en mars dernier, l'entente relative à la gestion du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec. Pour une durée de cinq ans, la Croix-Rouge sera gestionnaire du matériel d'urgence et des lieux d'entreposage situés à des endroits stratégiques sur le territoire québécois.

Le matériel sert essentiellement à soutenir les municipalités et les organismes qui en ont besoin lors d'un sinistre. Il comprend principalement des lits, des couvertures, des oreillers et des trousseaux d'hygiène et est utilisé pour les personnes qui sont évacuées vers un centre d'hébergement.

La responsabilité de la gestion du matériel d'urgence incombe au ministère de la Sécurité publique (MSP). Par cette entente, le MSP confie cette responsabilité à la Croix-Rouge. Cette dernière s'engage à :

- répondre aux demandes de matériel d'urgence provenant du MSP, des municipalités et des organismes;
- mettre le matériel à la disposition des municipalités ou des organismes qui en ont besoin :
 - lors d'un sinistre;
 - pour répondre à une demande de prêt du secteur communautaire, comme les scouts ou les cadets.
- récupérer et à s'assurer du bon état du matériel prêté.

Le financement du MSP permet à la Croix-Rouge d'établir et de maintenir des ententes de partenariat avec des fournisseurs en transport, d'avoir un système d'alerte et de mobilisation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'effectuer l'inventaire du matériel, de gérer les entrepôts et d'acheter les fournitures servant à garder le matériel d'urgence en bon état.

INFORMATION

M. Jacques Morin
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 43085



Croix-Rouge division Québec

AGENDA

49^e Colloque annuel de l'ATPIQ

Dates : 2 et 3 octobre 2014

Lieu : Hôtel Delta à Trois-Rivières

Thème : *La prévention coule dans nos veines*

Information : 450 446-0211 ou info@atpiq.org

Web : www.atpiq.org

24^e Semaine de la prévention des incendies

Dates : 5 au 11 octobre 2014

Lieu : Partout au Québec

Thème : *Sitôt averti, sitôt sorti!*

Information : Votre service de sécurité incendie
Ministère de la Sécurité publique

Web : www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet Sécurité incendie

LE RENIR ASSURE L'INTEROPÉRABILITÉ DES COMMUNICATIONS

Lorsque chaque seconde compte en situation d'urgence, il est important de pouvoir compter sur un réseau où l'interopérabilité permet aux intervenants de communiquer entre eux même s'ils disposent de moyens de communication soutenus par des technologies différentes.

À cet effet, le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) collaborent depuis plusieurs années afin d'assurer l'adaptation entre les besoins des intervenants d'urgence sur le terrain et les possibilités offertes par le Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR), réseau conçu, mis en place et géré par le Centre de services partagés du Québec (Lire *Le RENIR : un réseau de radiocommunication au service de la sécurité publique et civile*, bulletin INTER-ACTION, Vol. 2, n° 2, Été-Automne 2011). Cette collaboration sert également à s'assurer de la compréhension de ce nouveau réseau par les utilisateurs.

Rappelons que le CSPQ s'est vu confier le mandat d'intégrer, de moderniser et d'assurer l'interopérabilité des divers réseaux de télécommunications gouvernementaux à la suite des recommandations du rapport Nicolet relatif à la tempête de verglas de 1998.

Le CSPQ participe aussi aux travaux du comité mis en place par le MSP sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique.

Avantages d'un tel réseau

Plusieurs avantages ont incité le ministère des Transports du Québec, Revenu Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi que le Service de la protection de la faune du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à compléter le transfert de leur réseau initial vers le RENIR. Les travaux pour transférer les réseaux des services préhospitaliers d'urgence et de la Sûreté du Québec se poursuivent.

Le RENIR se distingue avantageusement des réseaux conventionnels parce qu'il s'agit d'un réseau numérique à assignation dynamique de fréquences. Les utilisateurs en déplacement n'ont désormais plus besoin de changer manuellement de fréquence sur les radios pour communiquer avec leurs collègues. La connexion à un site est automatique et transparente pour eux. De plus, les structures et les composantes du réseau sont télésurveillées, ce qui permet de détecter rapidement les incidents et de prendre les mesures qui s'imposent. D'autres atouts méritent d'être mentionnés :

- Étendue de la couverture du réseau;
- Possibilité de confidentialité et d'enregistrement des communications de groupes et des communications téléphoniques IP;
- Uniformité technologique et géographique qui permet l'itinérance des usagers sur tout le territoire.

Les utilisateurs apprécient particulièrement la qualité audio des échanges et l'option de communication de groupes chiffrée assurant la confidentialité de l'information. Ils peuvent aussi communiquer directement avec un ou plusieurs utilisateurs indépendamment du secteur où ils se trouvent, ce qui était impossible avec les réseaux conventionnels.



CSPQ

Le Réseau national intégré de radiocommunication occupe le septième rang parmi les plus grands réseaux de sécurité publique, en ce qui a trait au nombre de sites et de canaux, en Amérique du Nord. Le RENIR offre une couverture radio de 447 400 km² et est composé de :

- 3 sites maîtres, dont 1 site de relève;
- 132 sites de radiocommunication ADF (assignation dynamique de fréquence);
- 650 répartiteurs radio ADF;
- Capacité minimale par site de 4 à 14 canaux;
- Entre 15 000 et 18 000 terminaux;
- Plus de 200 fréquences;
- Réseau de liaisons micro-ondes de 7 000 km.

INFORMATION

M. Marc Pepin
Direction générale des services de télécommunication
418 643-1500, poste 2727
marc.pepin@cspq.gouv.qc.ca

Transport des matières dangereuses

UN RISQUE POUR LES SYSTÈMES ESSENTIELS

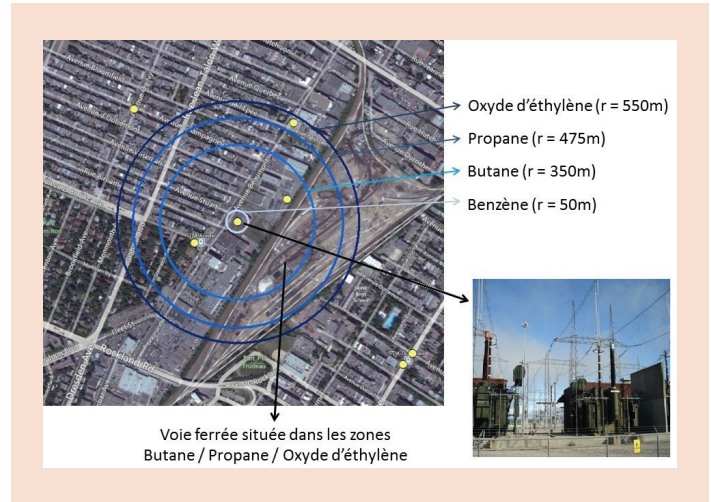
Le transport des matières dangereuses représente un risque important pour les systèmes essentiels. Dans le cadre de ses travaux, le Centre risque & performance de Polytechnique Montréal, en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Mons, en Belgique, s'est penché sur ce sujet d'actualité.

Le transport des matières dangereuses a beaucoup augmenté au Canada entre 2009 et 2012. Cet accroissement peut occasionner une hausse des risques de catastrophes. Les voies ferrées traversent souvent des régions ou des municipalités où sont situées des infrastructures qui peuvent être critiques pour le fonctionnement des systèmes essentiels comme un poste électrique, une station de pompage, etc. Un accident peut alors avoir des conséquences importantes sur les personnes et les biens, mais aussi sur la fourniture des ressources essentielles bien au-delà de la zone touchée.

Rappelons-nous la tragédie de Lac-Mégantic, en juillet 2013, qui illustre le désastre à la fois humain et environnemental que peuvent avoir de tels accidents et l'ampleur des énergies mises à contribution pour gérer ces situations et rétablir les lieux et les infrastructures.

Connaître les impacts des explosions

Dans le cadre d'un projet financé depuis 2011 par la Commission mixte permanente Québec/Wallonie-Bruxelles, le Centre risque & performance, en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Mons, a développé des abaques génériques dont chaque point est le résultat d'une simulation, ce qui permet de connaître immédiatement la surpression engendrée par l'explosion d'une matière sans avoir à refaire les calculs. Ces simulations ont été réalisées en fonction de la distance du centre de l'explosion et de certains autres paramètres (volume de matière lié au mode de transport comme un camion-citerne, un wagon de type DOT-111, vents, température, stabilité atmosphérique, etc.).



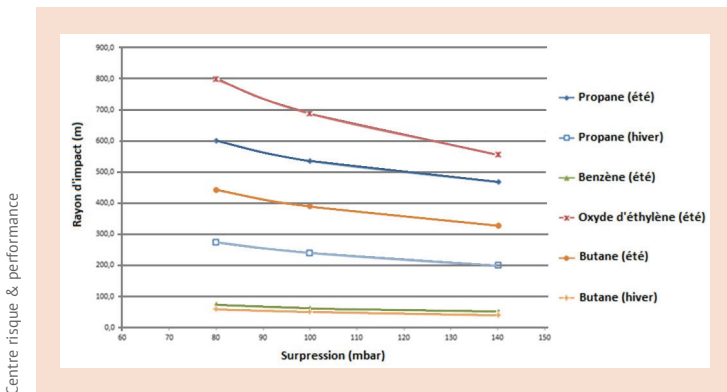
Centre risque & performance

Évaluer la vulnérabilité des systèmes essentiels

L'utilisation de ces abaques combinés à d'autres données, comme le type des matières dangereuses circulant dans les municipalités, la localisation des infrastructures critiques et leur résistance à la surpression, permet de savoir très rapidement si un système essentiel est susceptible de subir les effets d'un accident lié au transport des matières dangereuses.

Pour cela, il suffit de tracer autour des équipements des systèmes essentiels les rayons d'impacts associés aux limites de résistance à la surpression des équipements pour différentes matières considérées et de voir si, à l'intérieur de ces rayons, un chemin de fer est présent. Dans l'affirmative, il faut vérifier auprès des autorités compétentes si le chemin de fer en question est utilisé pour transporter ce genre de matières dangereuses.

La reproduction de cette analyse pour l'ensemble des systèmes essentiels sur un territoire donné permet alors de cibler les matières les plus susceptibles de causer des dommages importants, d'avoir un meilleur portrait des sites les plus vulnérables aux risques liés au transport des matières dangereuses, d'intégrer ces vulnérabilités dans les plans d'urgence municipaux mais aussi de mettre en place des mesures de protection appropriées.



Centre risque & performance

INFORMATION

M. Benoît Robert
Centre risque & performance
514 340-4711, poste 4226
benoit.robert@polymtl.ca

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024

Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes



Sommaire

Étape importante pour augmenter la résilience de la société québécoise	13
Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 en bref	14
Pour accroître la résilience de la société québécoise face aux catastrophes	
La Politique québécoise de sécurité civile, de A à Z	16
La Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 généralement bien reçue	19

ÉTAPE IMPORTANTE POUR AUGMENTER LA RÉSILIENCE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Rares sont les semaines où il n'y a pas au moins une communauté québécoise aux prises avec un sinistre ou une situation d'urgence. Peu de régions sont épargnées. L'adoption par le gouvernement de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 est une première étape qui contribuera à rendre la société québécoise plus résiliente aux catastrophes.

À titre de sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) et coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile, M. Guy Laroche nous livre ses commentaires sur l'adoption de cette politique et les perspectives associées à sa mise en œuvre.

INTER-ACTION :

Quels sont les principaux éléments couverts par cette première politique québécoise de sécurité civile ?

M. Laroche :

Les partenaires du ministère ont été nombreux à signifier, lors des consultations, qu'il était important que la politique mise sur la responsabilisation, la reddition de comptes et l'engagement de tous à l'égard des risques et des sinistres. Plusieurs ont également demandé qu'une plus grande attention soit accordée à la connaissance des risques et à la prévention. La politique accorde donc une priorité à ces éléments. Elle précise les fondements de nos actions et énonce les grandes orientations de la société québécoise en sécurité civile. Elle est appelée, en ce sens, à servir de référence pour guider les actions de tous au cours des dix prochaines années. Tout cela reposant sur la vision d'une société plus résiliente aux catastrophes.

INTER-ACTION :

Qui sera responsable de la mise en œuvre de la politique ?

M. Laroche :

C'est l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ), sous la coordination du MSP, qui en sera responsable. Celle-ci élaborera au cours des prochains mois un plan d'action national dont l'application interpellera tous les acteurs. Ce plan définira les priorités et facilitera la concertation et la coordination des actions. Un élément clé du plan d'action national est la révision du cadre législatif en sécurité civile, sur lequel nous travaillons déjà. L'OSCQ déterminera aussi des mécanismes de suivi et des indicateurs de performance pour mesurer l'évolution de la situation, pour s'assurer de l'atteinte des objectifs et pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

Le plan d'action national exposera plus concrètement comment la politique sera mise en œuvre et comment le suivi des actions sera mené. Par ailleurs, deux rapports de mise en œuvre seront produits, le premier à mi-parcours en 2019, le deuxième après l'échéance de la politique en 2024.

Au-delà du plan d'action national et des mécanismes de suivi, il faut se rappeler que la mise en œuvre de la politique implique d'abord et avant tout la prise en compte des risques et des sinistres dans la gestion et les pratiques courantes des organisations de toute nature.

INTER-ACTION :

De quelle manière les divers acteurs en sécurité civile sont-ils concernés par cette politique ?

M. Laroche :

Évidemment, les municipalités locales et régionales seront directement interpellées. Leurs responsabilités en sécurité civile, en sécurité incendie, en aménagement du territoire et dans d'autres domaines connexes font d'elles des acteurs de premier plan pour réduire les risques de sinistres. Elles disposent aussi des ressources les mieux placées pour intervenir rapidement lors de catastrophes pour sauver des vies, assister les personnes sinistrées et limiter les pertes matérielles. Les actions menées dans ces secteurs contribuent déjà à l'atteinte des objectifs de la politique et doivent se poursuivre.

Par ailleurs, les industries, les commerces, les compagnies d'assurance et les autres organisations sont aussi concernés par la politique. Selon leurs réalités respectives, ils sont invités à veiller à la sécurité de leurs activités pour leur personnel, leurs clientèles et les milieux environnants. La planification de la continuité de leurs activités au moment et à la suite d'un sinistre s'avère également un élément crucial. Une étude américaine révèle d'ailleurs que 43% des entreprises confrontées à une catastrophe majeure ne rouvriront jamais leurs portes et que 29% des entreprises restantes cesseront leurs activités dans les deux années suivantes. Ce constat est préoccupant et nécessite qu'on s'y attarde. L'enjeu de la continuité des activités est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'organisations

qui fournissent des services essentiels à la population.

INTER-ACTION :

Et du côté gouvernemental ?

M. Laroche :

Nous comptons évidemment sur le soutien des ministères et des organismes gouvernementaux. Dans la continuité de ce qui est présentement réalisé, plusieurs d'entre eux participeront activement à l'établissement du plan d'action national et à la mise en place de mesures de réduction des risques de catastrophes et de leurs conséquences.

Par ailleurs, ils seront responsables de la mise en œuvre de la politique auprès de leurs clientèles et du soutien, par divers moyens, de l'ensemble des acteurs dans les efforts qu'ils déploient en sécurité civile.

INTER-ACTION :

Quelle est la place des citoyens dans cette politique ?

M. Laroche :

Les citoyens sont au cœur de nos préoccupations. Les efforts supplémentaires qui seront déployés au cours des prochaines années viseront avant tout à accroître la sécurité des citoyens et le bien-être des communautés. Les mesures mises en place par les divers intervenants à l'échelle municipale, régionale ou nationale permettront aux citoyens d'accroître petit à petit leur résilience et leur responsabilisation à l'égard des risques et des sinistres. En ce sens, la politique doit être abordée comme un moyen de les sensibiliser.

Enfin, je souhaite que cette toute première politique consacrée à la sécurité civile contribue à la planification des actions de tous les acteurs concernés. C'est en travaillant tous dans la même direction que nous arriverons à rendre la société québécoise plus résiliente aux catastrophes.

INFORMATION

Pour consulter la *Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024*
www.securitepublique.gouv.qc.ca,
 onglet Publications et statistiques

Contexte général

- Une augmentation et une évolution constantes des catastrophes, au Québec comme ailleurs dans le monde, sont observées depuis les années 1970.
- Les cata plus lou québéco

Portée

- Précise les fondements, les orientations et les objectifs devant permettre d'assurer, à tous les niveaux, une meilleure gestion des risques et des catastrophes
- Recherche efforts e décès et plus imp

Vision

Une société québécoise plus résiliente aux catastrophes

Acteurs de la société québécoise interpellés

- Les citoyens
- Les organisations et les entreprises de la société civile
- Les mur
- Les min et les ét

Fondements sur lesquels s'appuie la Po

1. La sécurité civile constitue une **responsabilité partagée** qui requiert la prise en compte de facteurs et de considérations multiples ainsi que la réalisation d'un large éventail de mesures. Sa mise en œuvre se traduit dans l'application des énoncés suivants :
 - toute personne physique ou morale doit faire preuve de prévoyance et de prudence à l'égard des aléas potentiels et des risques connus présents dans son environnement;
 - les citoyens, les municipalités et les entreprises sont les premiers acteurs responsables d'agir à l'égard de leur sécurité, de celle de leurs biens et de celle des activités qu'ils exercent;
 - les organisations communautaires et les bénévoles apportent une contribution essentielle en matière de sécurité civile;
 - les organisations publiques et privées fournissant des services d'utilités publiques essentiels à la vie ont un rôle clé dans le bien-être et la sécurité de la population;
 - sous la coordination du ministère de la Sécurité publique, le gouvernement collabore avec les municipalités et les autres partenaires et assume un rôle important dans la gestion des risques et des catastrophes ayant une portée nationale.

Orientations et ob

1. Consolider le système québécois de sécurité civile

2. Améliorer la connaissance des risques

3. Accroître le partage d'inform et le développement des con

- 1.1 Responsabiliser tous les acteurs de la société à l'égard des risques et des catastrophes et susciter leur engagement
- 1.2 Mobiliser les ressources requises pour la gestion des risques et des catastrophes et en optimiser l'utilisation
- 1.3 Améliorer la coordination et la concertation des intervenants en sécurité civile
- 1.4 Intégrer les préoccupations relatives aux risques et aux catastrophes dans les politiques, les programmes ainsi que dans la gestion courante des organisations
- 1.5 Favoriser le développement d'une vision de la sécurité civile et d'une approche méthodologique communes

- 2.1 Documenter les circonstances et les conséquences des catastrophes et constituer des historiques des événements passés
- 2.2 Développer la connaissance des aléas auxquels le Québec est exposé
- 2.3 Déterminer, en tenant compte des aléas identifiés, les principaux éléments exposés et leur vulnérabilité
- 2.4 Établir les enjeux sociétaux associés aux risques émergents et à leur évolution
- 2.5 Développer l'expertise et les méthodes d'appréciation des risques

- 3.1 Accroître la communication communautaires sur les risques pour en assurer la prise en compte à suivre lors des catastrophes
- 3.2 Consolider et mettre en œuvre des outils d'information et de veille
- 3.3 Développer le savoir et les compétences de tous les intervenants
- 3.4 Intensifier la recherche à la gestion des risques et promouvoir l'innovation
- 3.5 Reconnaître et diffuser les bonnes pratiques et réaliser des retours d'expérience à partir des enseignements app

Plan d'action national

- Un plan d'action national et des indicateurs de performance seront établis par l'Organisation de la sécurité civile du Québec, sous la coordination du ministère de la Sécurité publique.
- Les orga à contrit

Mécanismes de suivi

- Production en 2019 d'un **rapport intérimaire** de mise en œuvre élaboré par l'Organisation de la sécurité civile du Québec, dressant l'état de la situation pour tous les acteurs de la société québécoise
- Product œuvre d l'Organis

Sécurité civile 2014-2024 en bref

Les catastrophes entraînent des conséquences de plus en plus lourdes pour les collectivités touchées et pour l'ensemble de la société québécoise.

- La situation observée découle en amont d'un accroissement des risques auxquels sont confrontées les collectivités.

On cherche à favoriser la consolidation, l'optimisation et la bonification des moyens et des ressources consacrés à la sécurité civile afin de prévenir les décès et les blessures et de limiter les coûts socio-économiques toujours plus importants associés aux sinistres

- Établit un cadre d'action commun à l'ensemble des acteurs à partir duquel seront déployées, d'ici 2024, les mesures qui permettront d'accroître la résilience des collectivités québécoises aux catastrophes

Les municipalités locales et régionales ainsi que les agglomérations, les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux des établissements publics et parapublics

La Politique québécoise de sécurité civile

2. La sécurité civile doit être abordée selon une **approche globale et intégrée** reposant sur la prise en compte de tous les aléas, l'adoption de mesures couvrant les quatre dimensions de la sécurité civile et la réalisation d'actions concertées de tous les acteurs à tous les niveaux. Cette approche est soutenue par les énoncés suivants :

- l'adoption d'une approche de gestion des risques de sinistre misant sur l'amélioration continue doit être privilégiée;
- les actions mises en place doivent d'abord chercher à agir en amont des catastrophes pour tenter de les éviter ou de les atténuer si possible et se préparer à répondre à ces situations;
- l'établissement et la coordination des mesures doivent être effectués en s'assurant de leur cohérence et de leur complémentarité les unes par rapport aux autres;
- la solidarité et l'entraide dans la gestion des risques et la réponse aux sinistres doivent être encouragées;
- le choix des mesures doit être guidé par des valeurs de rigueur, de transparence, de responsabilité, de durabilité et de partenariat.

Les objectifs établis

Information des compétences	4. Recourir en priorité à la prévention	5. Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes
<p>Communication avec les citoyens sur les risques, les mesures à prendre pour la gestion et les consignes en cas de catastrophes</p> <p>Mettre en réseau les systèmes de veille stratégique</p> <p>Acquiescer et les compétences existantes en sécurité civile</p> <p>Recherche et le développement liés aux risques et des catastrophes et l'innovation</p> <p>Diffuser les bonnes pratiques, les enseignements d'expérience et en tirer des leçons appropriés</p>	<p>4.1 Assurer un aménagement et un développement durables du territoire tenant compte des risques présents ou potentiels</p> <p>4.2 Établir des systèmes de surveillance, d'anticipation, de prévision et d'alerte précoce</p> <p>4.3 Réduire les risques à la source et développer les programmes d'inspection et d'entretien</p> <p>4.4 Accroître la résilience des systèmes essentiels et protéger les actifs clés des collectivités</p> <p>4.5 Réduire la vulnérabilité aux aléas dont la fréquence et l'intensité sont susceptibles de s'accroître sous l'effet des changements climatiques</p>	<p>5.1 Disposer d'une préparation permettant d'intervenir adéquatement lors de toute catastrophe</p> <p>5.2 Assurer la continuité des activités des entreprises et des organisations</p> <p>5.3 Prévoir des mesures favorisant un rétablissement rapide et efficace à la suite d'une catastrophe</p> <p>5.4 Planifier la reconstruction à la suite d'une catastrophe dans la perspective de réduire les risques et d'assurer un développement durable</p> <p>5.5 Valider la fonctionnalité des mesures de préparation et en assurer le suivi et la révision périodique</p>

Les organisations régionales de la sécurité civile seront mises en œuvre par contribution.

- Avant sa mise en œuvre, le plan d'action national sera soumis au Comité de sécurité civile du Québec pour approbation.

La production suivant l'échéance de 2024 d'un **rapport final** de mise en œuvre de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024, élaboré par l'organisation de la sécurité civile du Québec

2014

2019

2024

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE, DE A À Z

Aucune région, aucune municipalité, aucune organisation ni aucun citoyen n'est à l'abri des sinistres. Rappelons-nous le violent incendie du 23 janvier dernier à L'Isle-Verte, la tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic en juillet 2013, les inondations sans précédent en Montérégie au printemps 2011 et les épisodes successifs de submersion côtière et d'inondation dans l'est du Québec en décembre 2010.

On constate, depuis quelques décennies, que la fréquence des sinistres augmente au Québec. Les conséquences qui découlent de ces événements sont de plus en plus lourdes pour les collectivités touchées et pour l'ensemble de la société.

Avec la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024, le gouvernement du Québec vient préciser les fondements, les orientations et les objectifs permettant d'atteindre une meilleure gestion des risques et des sinistres. Il veut ainsi susciter l'engagement de tous les acteurs de la société, du citoyen au gouvernement, en passant par les municipalités, les entreprises et les organisations de toute nature, à accomplir des actions pour prévenir les catastrophes et pour se préparer à faire face à de tels événements. La politique établit un cadre d'action commun. Elle guidera l'adoption de moyens et de mesures déployés d'ici 2024 afin d'accroître la résilience des collectivités québécoises aux catastrophes.

La politique de A à Z :

A L'**Approche globale et intégrée** de la sécurité civile est un fondement de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. Elle repose sur la prise en compte de tous les aléas, sur l'adoption de mesures couvrant les quatre dimensions de la sécurité civile (prévention, préparation, intervention et rétablissement) et sur la réalisation d'actions concertées de tous les acteurs.

L'**Aléa** est une composante du risque. Une inondation, un séisme, une période de sécheresse ou encore un accident impliquant des matières dangereuses sont des exemples d'aléas. Les aléas peuvent provoquer des pertes humaines, des dommages aux biens, des perturbations sociales ou économiques ou une dégradation de l'environnement.

L'**Adaptation aux changements climatiques** est une préoccupation qui nécessite la réalisation de mesures pour réduire la vulnérabilité des collectivités aux effets des aléas qui sont susceptibles de s'accroître au cours des prochaines décennies.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024 A ÉTÉ ADOPTÉE LE 11 DÉCEMBRE 2013.

B L'adoption de **Bonnes pratiques** est encouragée pour limiter les conséquences des sinistres. Les 25 objectifs de la politique décrivent ces bonnes pratiques. Par exemple :

- une vision et une approche communes de la sécurité civile;
- la connaissance des aléas et de la vulnérabilité du milieu;
- la communication des risques à la population;
- la mise en place de mesures de prévention;
- la préparation aux catastrophes.



Accident ferroviaire à Lac-Mégantic en juillet 2013

BST



Incendie à L'Isle-Verte en janvier 2014

François Drouin, Infocimanche

C **Catastrophe** ou sinistre? La politique utilise les deux termes comme synonymes. La catastrophe ou le sinistre se rapporte à un événement qui perturbe notamment le fonctionnement de la communauté ou encore cause des pertes humaines ou matérielles provoquant de graves préjudices à la collectivité.

Les **Citoyens** sont appelés à jouer un rôle dans la gestion des risques et la réponse aux sinistres. Ils peuvent en apprendre plus sur les aléas auxquels ils sont exposés afin de prévenir ou d'atténuer leurs conséquences et d'améliorer leur protection et celle de leur entourage.

C'est à partir de la **Connaissance des risques** que s'articulent les principales actions en sécurité civile. Il est primordial de connaître les risques associés à certains aléas fréquents au Québec afin de déterminer les mesures destinées à réduire les risques et à limiter les conséquences des sinistres.

La **Coordination** et la **Concertation** étroites entre les intervenants sont des éléments clés pour accroître l'efficacité des mesures mises en place en sécurité civile.

DOSSIER SPÉCIAL

Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024

D Visant le **Développement durable**, la politique veut favoriser l'atteinte d'autres objectifs liés à l'adaptation aux changements climatiques, au maintien de la vitalité économique, à la protection de la biodiversité, à la prévention en santé et à l'aménagement du territoire.

E L'**Engagement** de tous est fondamental pour une meilleure gestion des risques et des catastrophes.

F Différents **Facteurs de risques** expliquent l'augmentation des risques et des catastrophes. Parmi ceux-ci, il y a les changements climatiques, l'utilisation accrue de matières dangereuses, le développement urbain à l'intérieur de zones exposées à des aléas majeurs et la dépendance à des technologies complexes et interdépendants.

G La **Gestion des risques** est une démarche commune de tous les acteurs qui favorise et facilite les échanges et la concertation et assure la réduction des risques de sinistre au Québec.

H L'**Historique** des sinistres survenus au Québec représente une source d'information utile pour alimenter la connaissance des risques, les sinistres étant souvent appelés à se reproduire.

I Des **Indicateurs de performance** seront établis par l'Organisation de la sécurité civile du Québec pour suivre l'évolution de la situation au cours des dix prochaines années, s'assurer de l'atteinte des objectifs établis dans la politique et évaluer l'efficacité des mesures adoptées dans le plan d'action national.

J En **Juillet 2013** et **Janvier 2014**, deux tragédies secouent le Québec : Lac-Mégantic et L'Isle-Verte. Ces accidents sont deux exemples qui illustrent la nécessité pour toutes les communautés d'assurer une bonne gestion des risques et de bien se préparer à faire face à des situations d'urgence.

K Le MSP est un joueur clé dans la gouvernance de la politique. La promotion d'une **Kyrielle de mesures** préconisant la connaissance des risques, la prévention et la préparation face aux sinistres et le rétablissement permettra au ministère d'exercer un **Leadership** soutenu et mobilisateur dans la **Mise en œuvre** de cette politique. Les **Ministères et organismes gouvernementaux**, les réseaux et les établissements qui leur sont affiliés, les **Municipalités locales et régionales** et les agglomérations sont les principaux acteurs du renforcement de la résilience de la société québécoise aux catastrophes. En plus de planifier l'ensemble des moyens pour atteindre les objectifs, ils mobilisent les partenaires et mettent en œuvre des actions concrètes pour une meilleure gestion des risques et des catastrophes afin d'accroître leur **Niveau de préparation**.

N Les **Nations Unies** recommandent la mise en œuvre de politiques et de stratégies de gestion des risques et des catastrophes. La politique répond entre autres à cet appel lancé à l'échelle internationale en préconisant les mêmes actions prioritaires décrites en 10 points par l'Organisation des Nations Unies.

O **Cinq Orientations** caractérisent la politique :

- consolider le système québécois de la sécurité civile;
- améliorer la connaissance des risques;
- accroître le partage d'information et le développement des compétences;
- recourir en priorité à la prévention;
- renforcer la capacité de réponse aux catastrophes.

Ces orientations se déclinent en **25 Objectifs** pour assurer une meilleure gestion des risques et des catastrophes au Québec.

AUCUNE RÉGION N'EST À L'ABRI



Mauricie (feux de forêt)

Guy Gendron



Montérégie (mouvement de sol)

MSP



Hautes-Laurentides (vents violents)

MSP

DOSSIER SPÉCIAL

Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024

P Un **Plan d'action national** sera établi par l'Organisation de la sécurité civile du Québec, sous la coordination du MSP, en vue de la mise en œuvre de la politique et pour assurer la concertation entre les divers acteurs.

Q Le **Québec** fait face de plus en plus à des catastrophes aux conséquences de plus en plus lourdes pour les collectivités touchées et pour l'ensemble de la société québécoise.

R La **Responsabilité partagée** de la sécurité civile entre tous les acteurs de la société constitue l'autre fondement de la politique.

Accroître sa **Résilience** aux catastrophes, c'est améliorer sa capacité à :

- prévenir les catastrophes lorsque possible;
- limiter leurs conséquences;
- s'en remettre plus rapidement.

Le **Risque** se définit comme la combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences potentielles sur les éléments vulnérables du milieu.

S Il faut accroître la résilience des **Systemes essentiels** pour assurer entre autres l'approvisionnement en eau potable, en énergie et en denrées alimentaires. Cela doit se faire sans négliger les systèmes liés aux activités gouvernementales, à l'information et aux communications, au secteur financier, à la santé, à la sécurité, aux télécommunications et au transport.

T **Tenir compte des risques** doit constituer une préoccupation constante dans les pratiques courantes et dans l'aménagement du territoire. C'est une des mesures de prévention les plus efficaces.

U L'**Urbanisation** est l'un des facteurs qui contribue à accroître les risques.

V La **Vulnérabilité** se définit par la condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages.

W Le **Web** et les médias sociaux sont des outils de diffusion et de partage sur les risques, sur les mesures pour les réduire, sur les bonnes pratiques et sur les consignes à suivre en cas de sinistre.

X Depuis le début du **XXI^e** siècle, les catastrophes d'origine naturelle ont fait, selon une étude publiée par les Nations Unies, plus de 1,2 million de morts dans le monde, ont touché plus de 2,9 milliards de personnes et ont causé des dommages matériels de plus de 1,7 milliard de dollars.

Y a-t-il, au Québec, une région, une municipalité, une organisation ou un citoyen qui peut se croire à l'abri des catastrophes? Le risque **Zéro** n'existe pas. C'est pourquoi il faut agir dès maintenant.

Z

INFORMATION

Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024
www.securitepublique.gouv.qc.ca,
onglet Publications et statistiques

AUCUNE RÉGION N'EST À L'ABRI



Côte-Nord (érosion)

MSP



Saguenay (inondation)

Richard Girouard



Bas-du-Fleuve (submersion)

Claude Coulombe

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE SÉCURITÉ CIVILE GÉNÉRALEMENT BIEN REÇUE

La Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 s'adresse à tous ceux qui sont appelés à jouer un rôle dans la gestion des risques et la réponse aux sinistres. Plusieurs réactions ont été diffusées à la suite du dévoilement de cette nouvelle politique en février dernier, notamment celles des représentants du milieu municipal et des partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie. Voici un résumé des principaux commentaires.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) soutient les objectifs de la politique qui visent entre autres le renforcement de la capacité des municipalités à faire face aux sinistres. La FQM endosse également l'importance de consolider le rôle de chaque acteur concerné et de favoriser une meilleure concertation sur le terrain pour assurer la sécurité des citoyens.

La Fédération collaborera à l'élaboration du plan d'action national et soutient la volonté gouvernementale de prioriser la prévention. La FQM insiste cependant, par la voix de son président M. Richard Lehoux, sur le fait que la nouvelle loi sur la sécurité publique doit respecter la capacité financière des municipalités locales et régionales et leur capacité d'action en situation d'urgence.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Favorable à la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) appuie ses deux grands fondements, soit la responsabilité partagée qui interpelle tous les acteurs de la société et l'approche globale et intégrée des actions à entreprendre. Soulignant que les municipalités sont les premières à intervenir lorsque survient une catastrophe, M. Éric Forest, président de l'UMQ jusqu'en mai 2014, estime que cette politique permettra d'avoir une vision commune des différents rôles et responsabilités de chacun en sécurité civile. Pour cette raison, M. Forest considère prioritaire de discuter des moyens mis à la disposition des municipalités pour atteindre les objectifs de la politique.

L'UMQ assure qu'elle sera partie prenante des travaux entourant la mise en œuvre de la politique.

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Intervenant de première ligne, le milieu de l'incendie applaudit les cinq grandes orientations de la politique. Le président de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), M. Daniel Brazeau, considère que ces orientations correspondent aux principes de gestion déjà bien connus des services de sécurité incendie. Pour M. Brazeau, cette politique permettra à tous les intervenants de bien connaître leurs responsabilités et d'optimiser l'interopérabilité nécessaire lors d'opérations d'envergure.

L'ACSIQ est prête à jouer un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. L'Association entend participer aux travaux entourant la mise en œuvre de la politique et des plans d'actions qui serviront à définir concrètement le niveau de sécurité sur tout le territoire.

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Pour l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ), la nouvelle politique est une première étape vers le dépôt d'un plan de réalisation destiné à tous les partenaires. Selon l'ASCQ, la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 reflète un consensus sur les bases de la sécurité civile. L'ASCQ salue les énoncés de cette politique qui devrait mener vers des programmes de mesures et de moyens qui permettront de réduire le nombre de sinistres et de rendre la société plus résiliente.

L'Association souligne l'effort du gouvernement qui veut encourager l'engagement et l'utilisation optimale de ressources en gestion des risques de sinistre tout en tenant compte des préoccupations et des enjeux de la société. L'ASCQ croit qu'il est nécessaire de tenir compte de l'évolution du contexte social, environnemental et technologique qui entraîne une hausse rapide des sinistres et multiplie les conséquences sur la population.

ASSOCIATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC

Typhon aux Philippines

UN INTERVENANT DU QUÉBEC EN MISSION HUMANITAIRE

Conseiller en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique à Montréal M. Nicolas Chebroux est également bénévole à la Croix-Rouge. En novembre 2013, son engagement humanitaire l'a conduit aux Philippines pour prêter main-forte aux sinistrés, à la suite du passage du super typhon Haiyan. INTER-ACTION relate son expérience.

INTER-ACTION :

Pouvez-vous faire un bref résumé des circonstances de votre séjour aux Philippines ?

Nicolas Chebroux :

Dès que la Croix-Rouge française a lancé l'alerte à ses bénévoles, j'ai été mobilisé en tant qu'équipier ERU *Relief* (équipe de réponse aux urgences) dans les 36 heures suivantes. J'ai pris l'avion à Montréal pour rejoindre mon équipe à Paris. Vingt-quatre heures plus tard, j'atterrissais aux Philippines pour prêter main-forte à la Croix-Rouge locale. J'y ai séjourné trois semaines, du 15 novembre au 7 décembre 2013, afin d'aider la population locale à faire face aux graves conséquences du super typhon Haiyan, localement appelé Yolanda. Rappelons que cette catastrophe a notamment causé plus de 6 000 morts, que 1 785 personnes ont été portées disparues et que des 4,1 millions citoyens déplacés, 100 000 vivaient toujours dans des centres d'évacuation, selon les statistiques de la Sécurité civile des Philippines, datant de janvier 2014.

INTER-ACTION :

Quelles ont été vos premières impressions en foulant le sol philippin ?

Nicolas Chebroux :

Affecté à Ormoc sur l'île de Leyte où est située également la tristement célèbre ville de Tacloban qui a été fortement touchée par la catastrophe, j'ai immédiatement constaté l'ampleur des dommages. Dans les différentes parties du territoire philippin touchées, environ 95 % des maisons et du bâti ont été totalement ou partiellement endommagés. C'est impressionnant de voir un tel paysage de désolation. Il faut en même temps garder son sang-froid pour planifier efficacement ses opérations, pour nouer des contacts locaux et pour développer des stratégies afin d'aider les sinistrés le plus rapidement possible. C'est pourquoi les premiers liens doivent avant tout s'établir avec la population locale.

Les Philippines m'ont marqué par leur gentillesse, leur sourire et leur accueil, malgré la situation. J'ai vécu une belle



Croix-Rouge française

leçon d'humanité en côtoyant les bénévoles de la Croix-Rouge des Philippines avec qui j'ai coopéré et les populations des villages que nous avons aidés. Je leur en serai toujours reconnaissant. J'ai rapidement compris l'importance et la richesse des relations interculturelles lors de telles opérations. En effet, au-delà de ma découverte d'un nouveau peuple et de son pays, c'est dès le départ avec des intervenants de nombreuses nationalités que nous travaillons, que ce soit des membres des autres Croix-Rouge nationales ou des intervenants de différents pays ou des Nations Unies. C'est donc toute la diversité humaine qui s'exprime lors d'une catastrophe de cette ampleur : cultures, langues, pratiques, priorités... qui compliquent parfois les opérations. Mais cela ne nous empêche pas de vivre également de beaux moments d'enrichissement mutuel !

INTER-ACTION :

Quel était l'état des lieux ?

Nicolas Chebroux :

Au-delà des morts que je n'ai pas vus puisque les corps ont été rapidement pris en charge, les effets du souffle destructeur du typhon se ressentait partout : des toits dévastés, des structures de bâtiments résidentiels, publics et commerciaux partiellement endommagées ou détruites, des fils électriques, des poteaux et des lampadaires urbains tombés, entravant ainsi la circulation, l'eau non potable, de nombreux commerces fermés, des écoles inutilisables, des services d'approvisionnement et de transports ralentis, des débris dangereux et encombrants, des cultures de cocotiers, de bananiers et de canne à sucre détruites, etc.

À notre arrivée à destination en fin d'après-midi, il n'y avait plus d'électricité en ville. Petit à petit, des génératrices ont permis à certaines structures de reprendre leurs opérations par intermittence. L'eau, même non potable, était rarement disponible les premiers jours.

SUR LE TERRAIN

Croix-Rouge française



La population avait avant tout besoin d'eau potable, de nourriture, de produits d'hygiène et de cuisine, de bâches et d'outils pour réparer les maisons et s'abriter, et d'argent. Notre équipe pouvait compter sur des bouteilles d'eau et nous avons mangé dans un des seuls restaurants capables de s'approvisionner minimalement mais régulièrement.

Nous avons quand même pu intégrer un hôtel situé stratégiquement près du port, au centre-ville, et voisin de l'édifice de la Croix-Rouge des Philippines. Ça a facilité nos activités de soutien et la coordination de nos opérations communes et favorisé les contacts entre bénévoles. La structure de l'hôtel ayant été jugée sécuritaire, plusieurs autres organisations humanitaires ont ainsi pu y loger afin de coordonner leurs équipes. C'est pourquoi nous avons décidé d'y rester plutôt que d'utiliser notre matériel d'autonomie complète. Les organisations humanitaires contribuent ainsi à la relance de l'économie locale en payant ces services d'hébergement, tout comme les services de restauration ou de main-d'œuvre pour les opérations logistiques.

INTER-ACTION :

Quelle était votre principale mission ?

Nicolas Chebroux :

La distribution des biens de première nécessité pour les personnes les plus vulnérables dans les villages de la région d'Ormoc et dans les centres d'évacuation était la principale mission de notre ERU. Ce qui exige toute une organisation logistique pour réussir une telle opération. Pour ma part, j'ai coordonné mes actions avec celles d'un volontaire philippin pour dénicher un entrepôt dont le toit était en

bon état afin d'y entreposer les produits à distribuer : par exemple l'eau, les trousseaux d'hygiène et de cuisine, les bâches en plastique pour réparer temporairement les toits, les jerrycans pour les réserves d'eau et les produits alimentaires. Il a fallu aussi engager des gardiens pour sécuriser les lieux et trouver des manutentionnaires et des contacts pour louer des camions de livraison. On a par la suite collaboré avec des volontaires philippins pour la distribution dans les villages ciblés.

Nous avons d'abord consulté les chefs des villages et la population afin de bien évaluer leurs besoins prioritaires et de planifier les différentes étapes de distribution : date, heure, enregistrement et signature des listes, récupération des produits par les bénéficiaires et soutien par les bénévoles locaux. Nous avons ainsi aidé 7 000 familles en deux semaines d'opération. La coopération, la coordination et la communication nous ont permis de dépanner plus de 300 familles à l'heure.

INTER-ACTION :

Quel est le lien entre votre bénévolat et vos activités professionnelles ?

Nicolas Chebroux :

Les catastrophes internationales nous obligent à réfléchir sur la façon d'accroître notre prévention et notre préparation. Concrètement, la coopération internationale nous fait découvrir des bonnes pratiques et des nouvelles tendances qu'on peut adapter dans nos milieux gouvernementaux, municipaux et privés. Par exemple, la Croix-Rouge a développé de bonnes approches de renforcement des capacités locales pour faire face aux catastrophes, avec des outils et une philosophie de transfert de connaissances et de diffusion de la culture locale de sécurité civile. J'ai aussi constaté que les actions menées au Québec en sécurité civile sont perçues comme des exemples à suivre. J'ai ainsi pu partager mon expérience québécoise, notamment sur les structures de coordination d'urgence et sur la rédaction

Croix-Rouge française



LES ÉQUIPES DE RÉPONSE AUX URGENCES (ERU) DE LA CROIX-ROUGE

Les ERU sont des unités opérationnelles standardisées d'aide humanitaire pouvant être mobilisées à travers le monde dans un délai de 24 h à 48 h après une catastrophe. Les équipiers, formés et entraînés selon des normes reconnues, sont envoyés sur place afin de répondre aux besoins des populations touchées. En plus des bénévoles, les ERU disposent de matériel assurant leur autonomie de vie (purification de l'eau, nourriture sèche, tentes, technologies de l'information, etc.). Ces unités d'urgence restent sur place pendant quatre mois, en effectuant une rotation des équipes environ toutes les trois semaines, pour ensuite faire place à des programmes de rétablissement à plus long terme.

Il existe plusieurs types d'ERU spécialisées sur le terrain afin d'offrir différents services humanitaires complémentaires : eau potable, assainissement, santé, *relief*/distribution de biens de première nécessité, télécommunications, logistique. Les ERU sont rattachées à la Fédération internationale de la Croix-Rouge. Certaines Croix-Rouge nationales organisent, mettent en place et financent des ERU à travers le monde; par exemple, l'ERU *Relief* dont fait partie Nicolas Chebroux appartient à la Croix-Rouge française. De son côté, la Croix-Rouge canadienne possède une ERU Santé lui permettant d'opérer rapidement un hôpital de campagne sur les lieux d'une catastrophe.

des fiches réflexes des plans d'urgence. À l'inverse, je me suis inspiré des formations participatives que j'ai reçues en tant qu'équipier ERU *Relief* avec la Croix-Rouge belge ou comme délégué international de la Croix-Rouge française pour élaborer les ateliers de préparation communautaire du Regroupement des organismes humanitaires et communautaires pour les mesures d'urgence à Montréal (ROHCMUM). Par ailleurs, l'approche de la gestion de projets financés par des grands bailleurs de fonds internationaux pour la préparation des plans d'urgence, pour la formation et pour les exercices met l'accent sur l'efficacité, sur le résultat et sur la reddition de comptes, notions importantes dans des contextes de contraintes budgétaires à l'échelle mondiale.

INTER-ACTION :

D'où vient votre intérêt pour la sécurité civile ?

Nicolas Chebroux :

Enfant, j'ai été témoin de sauvetages en mer par hélicoptère sur les plages de



Croix-Rouge française

Biarritz, en France, ma ville natale où je revenais chaque année pour les vacances. Après avoir fait de la compétition de natation à l'adolescence, j'ai suivi des cours de secourisme dans le but d'occuper un emploi saisonnier étudiant de nageur sauveteur. J'ai aussi fait du bénévolat avec la Croix-Rouge locale en secourisme. En poursuivant mes études en sciences humaines, j'ai confirmé et renforcé mon intérêt pour ce domaine, ce qui m'a incité à étudier plus globalement la sécurité civile. Puis j'ai décidé d'y consacrer ma vie professionnelle et bénévole afin de contribuer à la gestion des catastrophes à travers le monde.

Mon parcours professionnel en sécurité civile s'est amorcé après avoir fait une maîtrise en droit de la sécurité civile et des risques en France et au Québec et une maîtrise en histoire de la sécurité civile au Canada. Je suis arrivé au Québec en 2003, après avoir occupé un poste avec la sécurité civile française (Zone de Défense de Paris). Je travaille depuis plus de 12 ans en gestion des urgences, parallèlement à mon implication dans le domaine humanitaire. Je tiens à souligner le soutien et la solidarité de mes confrères de travail du MSP lorsque je suis appelé à m'absenter. Ils contribuent à la continuité des opérations internes en prenant la relève dans mes dossiers.

INTER-ACTION :

Quelles ont été les principales interventions auxquelles vous avez déjà participé pour la Croix-Rouge ?

Nicolas Chebroux :

Dans l'ordre chronologique, je suis intervenu principalement :

- Lors de la pénurie de logements à Montréal le 1^{er} juillet 2003 en tant que coordonnateur de centre d'hébergement.
- À la suite de l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans en septembre 2005 avec la Croix-Rouge canadienne, en soutien à la Croix-Rouge américaine.
- Lors du rapatriement des ressortissants libanais, à l'été 2006, comme coordonnateur du site d'accueil à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau.
- Lors du séisme en Haïti en 2010, à titre de coordonnateur Urgence de la Plateforme d'intervention régionale Amériques-Caraïbes de la Croix-Rouge française basée en Guadeloupe.

À titre de conseiller en sécurité civile du ministère de la Sécurité publique, j'étais présent lors des grandes marées en Gaspésie (2010), des inondations en Montérégie (2011) et de la catastrophe ferroviaire à Lac-Mégantic (2013).

INTER-ACTION :

Quelles conclusions tirez-vous de ces expériences opérationnelles ?

Nicolas Chebroux :

Chaque fois, j'ai été frappé par la diversité des intervenants et de leurs organisations d'appartenance, ce qui pose toujours un important défi de coordination lors d'événements majeurs.

La sécurité civile peut bénéficier de cette diversité. Elle peut en effet s'enrichir des différentes pratiques en développant des processus polyvalents, interopérables et respectueux de tous les intervenants provenant de partout au pays et dans le monde. Une approche constructive de coordination, par l'entremise de formations, de plans d'urgence et d'exercices dépassant les limites des organisations, représente un beau défi de préparation en collaboration avec nos partenaires.

Par ailleurs, il faut démontrer une ouverture d'esprit peu commune quand vient le temps de préciser les priorités, les décisions et les actions à entreprendre, dont l'unique préoccupation est de satisfaire les besoins essentiels des personnes sinistrées.

INFORMATION

M. Nicolas Chebroux
Ministère de la Sécurité publique
514 873-1300, poste 42626
nicolas.chebroux@msp.gouv.qc.ca

Intervention d'urgence hors route

UNE SIMULATION SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Une simulation d'évacuation d'un motoneigiste blessé sur un sentier de motoneige dans le secteur de la Côte-de-Beaupré a été filmée afin de produire une vidéo qui servira à la formation des agents de surveillance de sentier de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

L'évacuation de la victime s'est déroulée selon les critères d'intervention préconisés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires du sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec sur les services d'urgence en milieu isolé.

Invités par l'organisateur Robin Racine, agent de surveillance du Club d'autoneige Le Sapin d'or, les représentants du MSP ont ainsi constaté que la collaboration de tous les intervenants d'urgence locaux du secteur de la Côte-de-Beaupré a contribué à la bonne marche de l'intervention menée hors route.

M. Robin Racine, qui est aussi agent de surveillance de sentier pour la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), a obtenu l'aide financière de cette dernière organisation ainsi que de la Ville de Beaupré pour réaliser cet exercice. Il a réuni pour cette journée tous les partenaires concernés par le sauvetage hors route.

Lors de la simulation, les représentants du Service de sécurité incendie de la Ville de Beaupré ont mis en place le poste de commandement. Responsables du transport durant l'opération, ils ont transporté le traîneau d'évacuation qui est entreposé dans leur caserne jusqu'au point de rassemblement avec l'aide des intervenants bénévoles appelés à se rendre sur les lieux en motoneige. Les pompiers ont conduit les ambulanciers de façon sécuritaire jusqu'à la victime pour qu'ils puissent lui prodiguer les soins nécessaires. Par la suite, les pompiers ont procédé à son évacuation jusqu'à l'ambulance en compagnie des ambulanciers de l'entreprise Ambulance Côte-de-Beaupré qui se sont prêtés à l'exercice. Soulignons qu'un protocole d'intervention assurait la sécurité des ambulanciers en leur fournissant l'encadrement nécessaire lors de l'opération de sauvetage hors route, tel qu'il est recommandé dans le rapport *L'Organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier : Une desserte à optimiser pour sauver des vies*, déposé en mars 2013 par le Protecteur du citoyen.

De leur côté, les agents de surveillance de sentier ont sécurisé les lieux de l'incident et soutenu la victime en attendant l'arrivée des ambulanciers. En cas de réel accident, ces agents doivent lancer l'appel de secours. Ils peuvent aussi faire profiter les intervenants de leur connaissance du territoire afin d'optimiser les services de secours apportés à la victime.

Des travaux importants ont aussi été menés par la Sûreté du Québec et les représentants de la FCMQ dans le secteur de Beaupré afin de déterminer des points de rassemblement connus de tous les intervenants. Des efforts ont aussi été déployés pour faciliter la signalisation des points de rassemblement et pour rendre ces points accessibles dans les outils de géolocalisation utilisés par les centrales d'urgence. Ces travaux serviront de modèle pour un projet de bornes d'évacuation et de points de rassemblement normalisés à l'échelle du Québec.



MSP

Club d'auto neige Le Sapin d'or

INFORMATION

M^{me} Mylène Grenon
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 40071
mylene.grenon@msp.gouv.qc.ca

Conseil national de recherches Canada

SURVOL DES INSTALLATIONS DE RECHERCHE EN PROTECTION INCENDIE

Le Conseil national de recherches Canada possède des installations d'essai en sécurité incendie qui permettent la réalisation de projets de démonstrations grandeur réelle, de modélisation informatique et d'essais standards.

Les infrastructures, situées à Ottawa et à Mississippi Mills en Ontario, servent évidemment pour des recherches en sécurité incendie, mais sont aussi utilisées pour d'autres projets provenant des industries de la construction, du transport, de l'aérospatiale et de l'automobile. Les essais servent à répondre aux divers besoins des industries et des associations de normalisation ainsi qu'aux fins de recherche et de développement.

Protection incendie

Uniques au monde, les installations sont constituées entre autres de fours d'essais sur les poteaux, murs et planchers, d'un laboratoire de chimie du feu, d'une chambre de combustion et d'une tour d'étude de la fumée de dix étages. Un tunnel sert également aux essais relatifs aux transports. Un wagon de chemin de fer ou de métro grandeur réelle peut y prendre place.

À l'aide de divers scénarios incendie se déroulant dans ces installations grandeur nature, les chercheurs exécutent notamment des essais sur la résistance au feu, sur les propriétés des matériaux dans des conditions d'incendie diverses, sur la détection et l'extinction des incendies, sur la propagation de la fumée, sur les systèmes de gestion de fumée ainsi que sur la performance au feu des matériaux et systèmes de construction. On peut également évaluer l'inflammabilité des maté-

riaux, identifier et mesurer les composants dangereux des produits de combustion des matériaux et offrir des mesures en temps réel ainsi qu'une analyse de nombreux types de gaz simultanément afin d'évaluer le risque toxique et de déterminer les conditions de tolérance.

Les résultats peuvent par exemple servir de base pour ajuster des normes dans le Code national du bâtiment du Canada ou encore pour mettre au point des technologies. Cela permet d'accroître la sécurité incendie des bâtiments et des infrastructures de transport, pour améliorer les systèmes de détection et d'extinction et pour réduire les risques et les coûts associés aux incendies.

Travaux de recherches

Afin de soutenir la recherche et l'innovation, le Conseil national de recherches Canada (CNRC) collabore surtout avec les partenaires industriels, les associations et les municipalités ainsi qu'avec les milieux universitaire et gouvernemental. Des chercheurs de diverses disciplines de sciences et génie se côtoient : génie mécanique, civil et de structures, sciences physiques, chimie et sécurité incendie.

Les équipes participent en moyenne à deux à quatre essais de grande envergure par mois. De plus, elles effectuent mensuellement de 10 à 15 bancs d'essais et à des essais de plus petite échelle.

Infrastructures à Ottawa

- Fours d'essais sur les poteaux, planchers et murs
- Four de grandeur intermédiaire
- Laboratoire de chimie du feu : calorimètre à cône, four tubulaire, instruments analytiques

Infrastructures à Mississippi Mills

- Chambre de combustion, incluant une installation d'essais de trois étages
- Tour d'étude de la fumée de dix étages : escaliers, ascenseur et gaines techniques
- Tunnel

Types de recherches

- Tester les ensembles muraux porteurs selon les exigences du Code national du bâtiment du Canada
- Étudier le mouvement et la gestion de la fumée dans les bâtiments
- Canaliser et analyser les produits de combustion
- Mesurer des débits calorifiques allant de 200 à 10 000 kilowatts
- Réaliser des simulations d'incendie dans des tunnels routiers ou des corridors de transport en commun
- Recueillir des données en temps réel
- Étudier divers types et modes de propagation d'incendie
- Évaluer différentes stratégies d'extinction des incendies
- Reproduire les conditions d'incendies classiques ou de feux d'hydrocarbures
- Réaliser des expériences dans des conditions extrêmes d'exposition au feu
- Tester et améliorer des technologies pour accroître la sécurité des bâtiments et des infrastructures



Les pompiers de Québec évaluent des équipements d'extinction d'incendie à eau et mousse grâce à des incendies simulés d'appartements grandeur réelle.

CNRC

Exemples de projets

À la suite de discussions avec la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies et avec la Commission canadienne d'évaluation des matériaux de construction, un projet multiphase pour tester la performance des maisons en cas d'incendie a été lancé en collaboration avec des intervenants de l'industrie de la construction, du milieu universitaire et des divers paliers de gouvernement. Le CNRC a évalué la performance des nouveaux matériaux et produits utilisés dans la construction résidentielle et les répercussions sur la sécurité des occupants lors d'un incendie. Les chercheurs ont notamment étudié les facteurs qui affectent la capacité des occupants des étages supérieurs à évacuer les lieux en cas d'incendie au sous-sol. Ils ont aussi établi la séquence des événements qui surviennent durant un incendie, de l'inflammation à la défaillance structurale du plancher au-dessus du sous-sol. Les résultats contribueront à améliorer les codes de construction et faciliteront l'évaluation du comportement des nouveaux matériaux et produits face au feu.

Une autre étude a évalué neuf systèmes de détection d'incendie qu'on trouve couramment dans les tunnels routiers. En raison de l'évolution des moyens de transport, de l'augmentation du volume

de la circulation et du type de chargement, les gestionnaires d'infrastructures de transport essentielles s'interrogeaient sur l'efficacité des mesures de sécurité existantes. Des essais en laboratoire ont donc été effectués dans le tunnel d'essais en laboratoire à Mississippi Mills et dans le tunnel du Carré-Viger à Montréal. Trois scénarios représentatifs de la majorité des incendies ont été privilégiés : incendie de flaques de liquide inflammable, incendies dans des véhicules stationnaires et dans des véhicules en mouvement. Plusieurs recommandations touchant la conception des systèmes de protection incendie, l'amélioration des technologies et des normes d'installation et l'amélioration de la conception des systèmes de ventilation, selon la géométrie des tunnels et des conditions environnementales, ont été transmises aux fabricants de systèmes de détection.

L'installation de meilleurs systèmes de détection précoce, l'implantation de réseaux de communications interopérables, notamment pour les premiers répondants, la diffusion de lignes directrices pour faire face aux accidents et aux catastrophes ainsi que l'élaboration de stratégies de ventilation, de procédures d'évacuation massive et de méthodes de contrôle de la circulation font aussi partie des défis à relever.



Une simulation d'incendie de véhicule permet de tester un système d'évacuation de la fumée, cette fois-ci dans le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine de Montréal.

CNRC

INFORMATION

Conseil national de recherches Canada
Installations d'essais en sécurité incendie
www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/solutions/installations/resistance_feu.html

M. Dino Zuppa
613 990-2499
Dino.Zuppa@nrc-cnrc.gc.ca

— Par LISE GARIÉPY

Profession : pompier

UNE PREMIÈRE ÉTUDE SUR LA RÉALITÉ DU MÉTIER

Pour pallier la quasi-inexistence de recherches sociales sur la profession de pompier, M^{me} Karine St-Denis, chercheuse à l'Université du Québec à Trois-Rivières, a publié Portrait sociologique de la profession des pompiers du Québec.

Soulignons que cette recherche a été réalisée lors d'un mandat de professionnelle de recherche à l'École nationale des pompiers du Québec en 2012-2013.

« Très peu de recherches sociales ont été menées sur les pompiers, encore moins sur les pompiers à temps partiel. Pourtant, les connaissances scientifiques sur les aspects humains et sociaux de la profession sont liées directement à l'amélioration de la qualité de la formation et des interventions en sécurité incendie », souligne M^{me} St-Denis. Rappelant que des transformations majeures ont été vécues dans la formation et la pratique des pompiers avec l'avènement de la Loi sur la sécurité incendie (2000) et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (2004), M^{me} St-Denis estime qu'il était temps de dresser un portrait actuel du travail des pompiers.

Deux objectifs étaient liés à la démarche :

1. Documenter les réalités des pompiers du Québec, particulièrement ceux à temps partiel
2. Documenter les modifications survenues dans le milieu de la sécurité incendie à la suite de l'adoption de la Loi sur la sécurité incendie

« D'autres recherches du genre permettraient de mesurer les répercussions des récentes transformations et d'évaluer efficacement les besoins des services de sécurité incendie et de faire connaître la réalité des services en région composés de pompiers à temps partiel pour y attirer la relève. Le milieu pourrait aussi bénéficier des résultats d'autres recherches scientifiques pour améliorer les interventions des pompiers, par exemple en communication, en éthique et en gestion du stress », estime M^{me} St-Denis.

Phases du projet

Au total, 124 pompiers, provenant de 16 des 17 régions du Québec, ont participé à la recherche réalisée en 3 phases :

1. Analyse de documents gouvernementaux sur la réforme de la sécurité incendie
2. Recherche ethnographique sur le terrain
3. Questionnaire

Analyse de documents

L'auteur de *Portrait sociologique de la profession des pompiers du Québec* a fait l'analyse d'une vingtaine de documents gouvernementaux traitant de la réforme de la sécurité incendie.

Plusieurs constats s'en dégagent, notamment que cinq éléments justifient la professionnalisation du métier de pompier :

1. Gestion des ressources financières et matérielles
2. Pertes humaines
3. Pertes matérielles
4. Prix des primes d'assurance
5. Poursuites judiciaires

Selon l'analyse, ces cinq thèmes sont reliés. Les problèmes de gestion des ressources entraînent un sombre bilan de l'incendie qui, pour sa part, influence à la hausse les primes d'assurance et le nombre de poursuites judiciaires contre les municipalités.

C'est à partir de ces éléments qu'ont été mis de l'avant par le gouvernement les moyens suivants pour favoriser la professionnalisation du métier de pompier :

- Formation
- Gestion des risques
- Établissement d'une loi et de cadres réglementaires
- Établissement et respect de normes professionnelles
- Regroupement des services de sécurité incendie
- Valorisation de la prévention des incendies

Dans les faits, il ressort que la gestion de risques et la prévention sont privilégiées, car elles permettent l'établissement des risques et l'adoption de moyens préventifs pour en atténuer la portée.

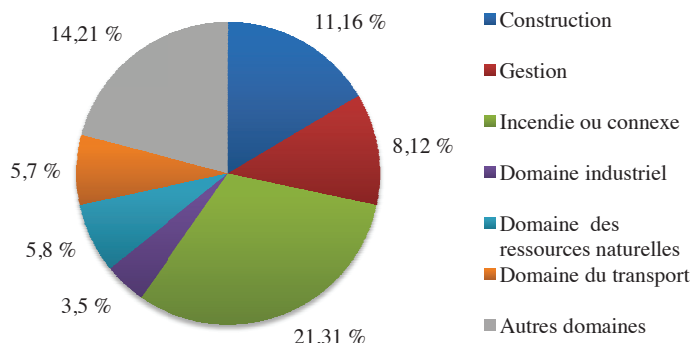
Recherche sur le terrain

Pour mener à terme cette phase, M^{me} St-Denis a réalisé plus de 100 heures d'observation en caserne et lors d'interventions. Elle a aussi rencontré en entrevue 15 pompiers de 4 régions du Québec.

Plusieurs constats ont été tirés de ces entrevues de recherche. « J'ai noté que les pompiers à temps partiel, qui occupent un emploi régulier dans un autre domaine, tentent d'être recrutés dans les centres urbains pour obtenir un poste à temps plein, ce qui crée une grande mobilité du personnel. Les pompiers estiment par ailleurs que les citoyens ont une méconnaissance de la diversité des interventions et des règles de santé et de sécurité qui touchent leur travail », précise-t-elle. Les standards de formation et l'embauche de personnel sont les autres aspects soulevés par les intervenants lors de ces entrevues.

Questionnaire

En tout, 109 pompiers de 15 régions administratives du Québec ont répondu au questionnaire élaboré par M^{me} St-Denis. Les réponses obtenues concernent surtout les types d'intervention, l'organisation des services de sécurité incendie en région, le double emploi et la disponibilité, les motivations et la méconnaissance du métier de pompier à temps partiel.



Karine St-Denis

« C'est la diversité des parcours professionnels des pompiers à temps partiel qui m'a le plus surpris », révèle M^{me} St-Denis. En effet, 61 % des pompiers à temps partiel occupent un autre emploi à temps plein dans des secteurs variés : industrie, construction, gestion, ressources naturelles et transport.

« La formation est tout autant diversifiée. J'ai noté que plusieurs pompiers et officiers poursuivent une formation au-delà des critères d'embauche minimaux de leur service de sécurité incendie. Soixante et onze pour cent des répondants ont affirmé qu'ils privilégieraient un poste à temps plein s'ils en avaient l'occasion », constate-t-elle. Toutefois, des pompiers des centres urbains acquièrent des équivalences de formation pour répondre à temps partiel aux appels dans la municipalité où ils résident.

Perception du milieu

L'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal a établi de nouveaux standards quant à la formation, à l'embauche des pompiers, au temps de réponse et au nombre de pompiers requis lors d'une intervention. « Les pompiers estiment que ces nouveaux standards ont amélioré la situation en sécurité incendie », souligne Karine St-Denis. « Ils ont observé un rajeunissement du personnel de plusieurs services de sécurité incendie et perçoivent positivement les nouvelles connaissances et les compétences des jeunes recrues. Selon eux, les nouvelles exigences en gestion de risque ont aussi permis d'augmenter le personnel en caserne et d'améliorer l'équipement », conclut M^{me} St-Denis.

INFORMATION

M^{me} Karine St-Denis
 Département de lettres et communication sociale
 Université du Québec à Trois-Rivières
 karine.st-denis@sympatico.ca

Portrait sociologique de la profession des pompiers du Québec
 Accessible gratuitement à la Bibliothèque et archives nationales du Québec
 www.banq.qc.ca

L'ÉVALUATION DE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉ CIVILE, UN TRAVAIL MÉCONNU

Lorsqu'un sinistre survient, c'est le Service de l'aide financière de la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique qui traite les réclamations des particuliers et des entreprises sinistrés et qui expertise les dommages aux bâtiments.



L'expert en évaluation de dommages et de responsabilité civile, M. Richard Beaudoin, évalue les dommages à la suite d'un sinistre.

En plus de l'analyse des réclamations, le Service de l'aide financière (SAF) se déplace sur le territoire afin de tenir des séances d'information publiques, de rencontrer les sinistrés dans des bureaux temporaires et de procéder à des visites, notamment pour l'évaluation des dommages.

Les demandes d'aide financière reçues sont d'abord analysées en vue de recommander la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents ou l'établissement d'un programme d'aide financière spécifique. Une fois qu'un programme est mis en œuvre, les réclamations d'aide financière des sinistrés sont traitées.

Quand vient le temps d'évaluer les dommages découlant d'un sinistre, le ministère de la Sécurité publique (MSP), par l'entremise du SAF, confie le travail à l'expert en évaluation de dommages et de responsabilité civile de l'Équipe de l'expertise en bâtiments.

L'expert en évaluation de dommages et de responsabilité civile effectue de 175 à 200 inspections par année. Afin d'accélérer la réalisation des inspections et, conséquemment, le traitement des réclamations, la DRE engage aussi des mandataires contractuels. Sur un total de 626 inspections effectuées en 2013-2014, 185 l'ont été par l'expert de la DRE et 441 par des experts externes.

Grâce à l'expertise en bâtiment, en matériaux et en règlement de sinistres, l'expert de la DRE doit établir la cause du sinistre, en ajoutant des préjudices et en modifiant ces derniers. Il vérifie aussi les rapports produits par les experts externes ainsi que les rapports d'évaluation des dommages pour s'assurer qu'ils respectent les modalités des programmes d'aide financière et établit l'admissibilité de divers travaux spécialisés. Il peut ainsi s'assurer du traitement équitable des réclamations faites par les sinistrés.

INFORMATION

M. Richard Beaudoin
Ministère de la Sécurité publique
418 646-6777, poste 43041
richard.beaudoin@mps.gouv.qc.ca

INTER-ACTION

Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique
Volume 5, Numéro 1, Printemps 2014
Tirage : 5 500 exemplaires

Version électronique
www.securitepublique.gouv.qc.ca,
Publications et Statistiques

INTER-ACTION est publié par le Service de l'éducation du public de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ce bulletin est destiné aux gens qui travaillent en sécurité incendie et en sécurité civile.

Tout article d'INTER-ACTION peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

Pour toute correspondance :
inter-action@msp.gouv.qc.ca

418 646-6777, poste 40078, ou 1 866 702-9214

Éditrice
Louise Bisson

Rédactrice en chef
Lise Gariépy

Comité d'orientation
Claude Labrie, Mireille Gagné, Chantale Leclerc,
Lucie Michaud, Christine Roy

Rédacteurs
Line Arseneault, Émilie Blais, Annie Gravel, Mylène Grenon, Annie Groleau, Gilla Huet, Benoît Matte (MSP), Benoît Robert et Luciano Morabito (Centre risque & performance), Direction générale des services de télécommunications (CSPQ), Joëlle Pelletier (SHQ)

Collaborateurs
Nicolas Chebroux, Roger Gaudreau, Alexandre Racicot (MSP), Chantal Bibeau (SSI Laval), Éric Lajeunesse (SSI Gatineau), Sébastien Vollant (Bureau de prévention incendie des Premières Nations) Karine St-Denis (UQTR), Anne-Marie Brügger (Conseil national de recherches Canada)

Photo de la page couverture
Transport de matériel dans une zone dévastée des Philippines

Photo : Croix-Rouge française

Révision linguistique
Joane Marquis
Josée Roy
Direction des communications

Graphisme
Pro-Actif

Impression
Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution
CSPQ - Distribution documentaire

Dépôt légal - 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1925-1521 (version imprimée)
ISSN 1925-153X (version électronique)
© Gouvernement du Québec, 2014

Pour un changement d'adresse ou toute autre correspondance :

INTER-ACTION
Ministère de la Sécurité publique
Direction de la prévention et de la planification
2525, boul. Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
inter-action@msp.gouv.qc.ca

NORMES EN ANGLAIS : ADOPTION PAR RENVOI AUTORISÉE

L'Office québécois de la langue française (OQLF) a confirmé à la Régie du bâtiment du Québec (RBO) qu'il est possible d'adopter par renvoi des normes techniques en anglais sans contrevenir à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Bien que l'article 18 de la politique stipule qu'« une norme technique établie à l'extérieur de l'Administration et incorporée par renvoi à un texte réglementaire est, en règle générale, traduite en français », il prévoit des exceptions. C'est le cas lorsqu'une norme technique, produite par un organisme international, n'est pas traduite dans la langue officielle du Québec.

Ainsi, les municipalités ne contreviendraient pas à la politique en incorporant le texte réglementaire du chapitre Bâtiment du Code de sécurité (CBCS) à leur propre réglementation. Rappelons que le CBCS est constitué en majeure partie du Code national de prévention des incendies. Bien que celui-ci soit publié dans la langue officielle du Québec, il comporte bon nombre de renvois vers des normes techniques qui ne sont pas traduites en français.

AVEC L'ÂGE, LES POMPIERS SERAIENT PLUS TOLÉRANTS À LA CHALEUR

Les pompiers plus expérimentés, qui ont été soumis fréquemment au stress thermique, ressentent moins de fatigue cardiovasculaire et thermique pendant tout autre effort physique que les travailleurs non exposés à la chaleur.

C'est ce que révèle une récente étude publiée par l'Université d'Ottawa. L'étude voulait démontrer les effets qu'une exposition répétée à des facteurs de stress thermique en milieu de travail pouvait avoir sur la température corporelle, le système cardiovasculaire et l'hydratation. Lors de tests effectués dans des conditions de stress thermique, les personnes ne travaillant généralement pas à la chaleur trouvaient les tâches plus ardues physiquement que les pompiers. Selon les chercheurs, la nature de leurs fonctions aide les pompiers à mieux supporter la chaleur, ce qui tend à remettre en cause la thèse voulant que l'efficacité des mécanismes de thermorégulation diminue avec l'âge.

INFORMATION

Pour consulter l'étude *Avec l'âge, les pompiers seraient plus tolérants à la chaleur au travail*, rendez-vous au www.gazette.uottawa.ca/fr/2014/02/1e-seul-calorimetre-direct-au-monde-mesure-la-tolerance-du-corps-humain-a-la-chaleur/.